



Section du Puy-de-Dôme

Compte rendu CAPD Mardi 28 janvier 2014

Déclaration intersyndicale sur la « journée de retrait de l'école »

Voir à la suite du compte rendu

Déclarations des organisations syndicales dont celle du SNUipp

Voir à la suite du compte rendu

Réponse de l'Inspectrice d'académie

A propos de la « journée de retrait », l'IA a demandé aux IEN de prendre contact avec les directeurs. Les autorités hiérarchiques sont préoccupées par l'impact de ce mouvement et sont dans l'attente d'une réponse du ministre de l'Education nationale afin d'assurer une communication cohérente.

Si des collègues ont été menacés physiquement ou verbalement, ils peuvent saisir l'administration afin qu'une suite soit donnée auprès du Procureur de la République. Elle rappelle par ailleurs qu'il convient d'être rigoureux sur les absences des élèves ainsi que sur leur justification.

Intervention des organisations syndicales à ce sujet suivi d'un long échange sur cette question. Le SNUipp a insisté sur deux points : l'aide et le soutien aux équipes et la réponse adaptée aux familles concernées. Il a rappelé la nécessaire formation des enseignants à la relation aux familles ainsi que le rôle important joué par les enseignants des réseaux d'aide.

Adoption du compte rendu de la CAPD du 17 décembre

Barème du mouvement interdépartemental 2014

Modifications entrées en vigueur cette année

- 1) Rapprochements de conjoints : + 80 points (en + des points pour année de séparation)
- 2) Situation de handicap : bonification de 100 points pour les agents bénéficiaires de l'obligation de travail (pas cumulable avec les 800 points)
- 3) Le département de Mayotte fait partie du mouvement inter-départemental

Pour 22 demandes de sortie de département, 3 collègues ont des points pour renouvellement de demandes.

Les demandes tardives doivent parvenir avant le 3 février.

Du 3 au 7 février, ouverture du serveur SIAM pour consulter son barème.

Les dossiers seront transmis au ministère le lundi 10 février.

Les résultats seront communiqués le 10 mars.

Pour être bénéficiaire de l'obligation d'emploi, il faut être dans une situation de reconnaissance de handicap ou d'accidenté du travail. Les collègues concernés doivent saisir le Médecin-conseiller technique.

Information sur les départs en stage ASH

Spécialités	Départs en formation	Interventions du SNUipp
A	1	4 postes occupés par des collègues non formés Un départ en formation « langue des signes » est nécessaire
B	Pas de formation en dépit d'un départ à la retraite Formation à Paris	
D	5	15 postes sont occupés par des collègues non formés
F	2	7 ou 8 postes occupés par des collègues non formés
G	1 (formation à Lyon) L'administration tient compte du vivier qui serait de l'ordre de 30 personnes	Compte tenu des postes vacants et des départs en retraite, 5 départs en formation seraient nécessaires.
Psycho. scol.	1 acté lors de la précédente CAPD	

Les propositions de l'administration sont loin de couvrir les besoins du département.

Selon les chiffres communiqués par l'administration, plus de 90% des enseignants affectés sur des postes spécialisés sont qualifiés. Difficultés pour les remplacements en SEGPA consécutives :

- 1) au glissement des titulaires sur des missions de direction spécialisée.
- 2) à un manque de personnels formés.
- 3) à une insuffisance du nombre de directeurs pour les établissements spécialisés

Pour les options D et F, recherche d'un format de formation identique à la formation E sur 2 ans, au niveau intra-académique.

Le SNUipp et SUD demandent comment inciter les collègues à occuper les postes vacants. L'idée d'une bonification pour les postes éloignés est évoquée. L'IA acte la réunion d'un groupe de travail au début de l'année prochaine.

Nomination à TD sur postes ASH vacants des nouveaux titulaires du CAPA-SH obtenu en candidat libre

Mme SEVERAC Emilie au 10/12/2013 sur poste C à Clermont-Chanteranne ESHM

Questions diverses

Poste de CPC circonscription ASH

Un appel à candidature sera effectué prochainement afin de pourvoir le poste à TP, à compter du 1^{er} avril. Le candidat devra être titulaire du CAFIPEMF et du CAPA-SH. Les CPC déjà en poste ne seront pas concernés par cet appel. Ce poste sera vacant au 1^{er} mouvement.

Calendrier

Carte scolaire	CDEN (rythmes scolaires)	11 février
	Saisie des effectifs sur Base élèves	Mars – Avril, avant CTSD
	CT spécial départemental	11 ou 22 avril au matin
	CDEN	22 ou 25 avril après-midi
Mouvement	Serveur ouvert du 5 mai au mercredi 14 mai au soir	
	1 ^{ère} phase	10 juin
	GT	1 ^{er} juillet
	CAPD	2 juillet
Personnels	Réunion temps partiels annualisés	11 juin
	GT Droit individuel à la formation	25 février
	CAPD promotions hors classe (à confirmer)	20 mars

L'IA précise qu'elle ne prononcera pas de mesures d'ajustement en juin et qu'elle limitera celles de septembre.

Rythmes scolaires

Le CDEN de février doit se prononcer sur les projets remontés (soit 75% environ). Les autres seront étudiés au CDEN d'avril. En cas de désaccord persistant entre la commune et le conseil d'école et après intervention de l'IEN, c'est l'IA qui décide.

Formation initiale et continue des stagiaires

Réflexion engagée au niveau académique. Rien d'arrêté pour le moment. Travail en collaboration avec l'ESPE.

Un nombre élevé de stagiaires dans le Puy-de-Dôme issus du dernier concours ancienne formule est annoncé.

Un groupe de travail aura lieu le 13 février. Compte tenu des enjeux, le SNUipp en a demandé un deuxième, possibilité qui n'a pas été exclue par l'IEN-IA. Conformément à notre demande, les deux promotions de stagiaires seront traitées.

Stage en responsabilité des contractuels

Le SNUipp dénonce le calendrier de ce stage suite à la modification des dates du concours. Il se situe à cheval sur les congés de printemps ce ne rend pas les conditions pédagogiques optimales pour des débutants. Les affectations devraient être arrêtées début février. Les deux jours de tuilage sont confirmés.

Emplois d'avenir professeurs

Un contingent de 60 emplois dont 50 pour le Puy-de-Dôme.
Des tuteurs ont été nommés. Aucune formation n'est prévue.

Calendrier scolaire

Question des 11 semaines de classe en mai-juin 2015 posée
Un groupe de travail devrait se tenir en 2014

Dispositif « ABCD égalité »

Circonscriptions de Thiers, Billom-Vic et Issoire concernées.

ISSR

Comme jusqu'à maintenant, l'ISSR sera versée aux enseignants sur postes fractionnés et personnes itinérantes.

Ecole itinérante du socle et frais de déplacements

Les frais de déplacement ont été versés en retard pour la période de janvier à juin 2013. L'administration déclare vouloir « rationaliser » les déplacements en raison d'une enveloppe contrainte.

Poste USEP

Nomination à TP de Christelle CORNET



Déclaration du SNUipp 63

En novembre dernier, le ministre ouvrait treize chantiers sur les métiers des personnels enseignants et d'éducation. C'est dans le cadre de ces chantiers qu'aurait dû se décliner concrètement l'engagement de la priorité au primaire en faveur de ceux qui font l'école au quotidien.

Si les missions ont pu être précisées sur les chantiers spécifiques, les améliorations des conditions de travail sont inexistantes ou insatisfaisantes (décharges de direction insuffisantes, décharges des PEMF incompatibles avec leurs missions, multiplication des postes à profil...).

Concernant l'ASH, il n'y a pas d'engagement du ministère, à ce jour, pour ré-abonder les départs en formation qui permettraient la réouverture et l'implantation de nouveaux postes RASED. Les pôles de circonscription ne sont pas les réponses demandées pour conforter le fonctionnement en réseau. Le SNUipp-FSU sera vigilant et exigeant pour que les enseignants spécialisés continuent de travailler en réseau avec des équipes suffisamment dotées.

Depuis la mise en place de la loi 2005, sur le handicap, le nombre d'élèves handicapés à l'école dans le Puy-de-Dôme a doublé. Nous demandons la création de 2 postes de maîtres-référents afin d'améliorer la scolarisation des élèves porteurs de handicap.

Et surtout, il n'y a rien concernant la grande majorité des enseignants des écoles : les enseignants du 1^{er} degré ne bénéficient toujours pas de reconnaissance en matière de temps ou de revalorisation pour tous, ni d'amélioration de leurs conditions d'exercice du métier. L'ISAE est source d'iniquité et ne règle pas cette question de la revalorisation pour tous.

Pour le SNUipp-FSU, le dossier « métier » ne peut se clore en l'état et maintenant. Il continuera d'agir pour des améliorations réelles, ce qui nécessite une autre volonté politique et des moyens budgétaires. La dotation déjà insuffisante de 16 postes attribués à l'Académie pour la rentrée 2014, se déclinerait en fait en 11 + 5 pour compenser le gel des moyens sur 3 ans obtenu dans le cadre du moratoire dans le Cantal. Avec l'arrivée de 843 élèves hors effectifs du Cantal, cela nous donne un ratio de 1 poste pour 77 élèves ! Les conditions de travail des élèves et des enseignants ne sont pas prêtes de s'améliorer !

D'autre part, le SNUipp-FSU continue de dénoncer le report des opérations de carte scolaire après les élections municipales. En décidant de ce report, le Ministre Peillon ne fait qu'appliquer une vieille recette du précédent gouvernement qu'on espérait ne plus nous voir servir !

Quant à l'avenir de la formation des maîtres et face aux insuffisances des textes de référence, nous souhaitons exprimer à la fois nos interrogations et nos inquiétudes.

Quel sera le dispositif d'affectation et de quel volume de formation continue disposeront les professeurs stagiaires issus du dernier concours de recrutement « Darcos-Châtel » ?

Quelle sera la situation des lauréats issus du nouveau concours « Peillon » sachant qu'ils auront à assurer à la fois leur deuxième année de formation master avec un mémoire de recherche, pour bon nombre d'entre eux, et pour tous, obtenir leur titularisation à l'issue d'une année de stage en responsabilité ? Dans cette logique les futurs professeurs stagiaires ne seront-ils pas considérés comme des moyens d'enseignement en lieu et place de stagiaires en formation initiale ?

C'est pour cela que nous souhaitons disposer de deux moments de travail, comme nous l'avons demandé, pour pouvoir prendre le temps de bien réfléchir aux modalités d'affectation et de formation de tous les stagiaires issus des deux concours 2014.

L'intégration des IUFM à l'université ainsi que la réforme sur l'autonomie des universités engagées par les gouvernements précédents a conduit au démantèlement effectif de la formation des maîtres même si dans le Puy-de-Dôme, les dispositifs mis en place ont permis d'en sauvegarder une partie. A ce jour, les décisions du ministre Peillon n'ont pas véritablement infléchi cette politique. Il lui reste donc encore à

prouver que la formation des maîtres constitue l'un des axes majeurs de la refondation de l'école afin que les stagiaires acquièrent selon ses déclarations, « une formation à la fois théorique et pratique leur permettant d'entrer progressivement dans le métier et d'y acquérir une culture commune ».

Nous réaffirmons par ailleurs l'exigence d'une formation continue de qualité sous forme de stages sur le temps de travail, élaborée dans les instances paritaires et s'appuyant sur une réelle expression des besoins des personnels. La formation à distance « M@gister » ne peut pas remplacer les stages en présentiel pendant le temps scolaire.

La refondation de l'école pour la réussite de tous les élèves reste donc un enjeu prioritaire à concrétiser. Elle nécessite une politique volontariste avec un budget à la hauteur des vrais besoins.



SNUipp - FSU



Déclaration intersyndicale

« journée de retrait de l'école »

CAPD du 28 janvier 2014

En fin de semaine dernière, les collègues ont du faire face à un absentéisme soudain répondant à un appel au boycott de l'école un jour par mois. Cet appel émane d'un collectif baptisé JRE 2014 (Journée de Retrait de l'École) mené par Farida Belghoul, qui appartient au mouvement Égalité et Réconciliation – mouvement fondé par Alain Soral.

Cette campagne de retrait de l'École vise à « interdire la théorie du genre à l'école » (sic), et accuse le Ministre de l'Éducation Nationale « d'ouvrir l'école aux associations lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles » (sic).

Des mouvements intégristes ont relayé cet appel auprès de nombreux parents d'élèves, notamment via les réseaux sociaux et des SMS.

Plusieurs écoles du département ont été impactées, des enseignantes - enseignants, directrices – directeurs d'écoles ont été interpellés-ées parfois de manière très agressive par des parents d'élèves. Vendredi dernier, la situation a été ainsi très tendue dans beaucoup d'établissements.

Les organisations syndicales demandent aujourd'hui :

- que l'administration apporte tout son soutien aux équipes et s'adresse à chaque famille à ce sujet, en les mettant en garde contre les manipulations dont elles font l'objet
- que les enseignantes - enseignants et les membres des équipes éducatives soient informés-ées et formés-ées pour pouvoir analyser, faire face à ces attaques contre l'École de la République et la laïcité qui en est un des fondements
- que les services de l'Éducation Nationale mettent tout en œuvre pour empêcher ce type de propagations mensongères et nauséabondes.

Nous sommes particulièrement inquiets de l'impact qu'a eu cet appel, tant au niveau local que national.

D'autres journées d'action sont annoncées ; il est urgent que l'École ait les moyens de lutter contre la remise en cause de la laïcité, de l'égalité femme-homme, fille-garçon.

SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple , 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81

Snu63@snuipp.fr